CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Rapport d'Activité 2012

1/ Bilan d'activité 2012 en estuaire de Seine

Modification de la composition du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine

Le Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine a enregistré la démission de Mme Morgane CHEVE, économiste, qui ne dispose plus de la disponibilité suffisante pour assumer ses fonctions.

Le Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine rassemble dorénavant 10 membres titulaires.

Réunions et avis

Au cours de l'année 2012, le Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine s'est réuni une fois, les 29 juin (compte-rendu en annexe 1).

Une consultation écrite relative à la redéfinition de la géométrie du site de dépôt du Kannik utilisé par le port de Rouen pour l'immersion de ses sédiments de dragage a également été organisée et a donné lieu à un avis du Conseil en décembre (annexe 2).

Lors de ses travaux, le Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine a eu à se prononcer sur :

- L'évolution de la fosse nord et des méandres artificiels créés dans le cadre des mesures environnementales de Port 2000 de part et d'autre du pont de Normandie,
- Le projet EMERHODE,
- L'étude de dé-compartimentation de la plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine,
- Le projet de plateforme multimodale mené conjointement par le Grand Port Maritime du Havre et la société LH2T.

Il a reçu des informations sur les sujets suivants :

- Le nouveau plan de gestion de l'Espace préservé de Port 2000,

- L'avancement de l'expérimentation menée par la GPMR sur le site de Machu,
- Le dragage d'entretien de l'estuaire amont,
- La gestion des espaces naturels des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen.

Il a par ailleurs été questionné sur l'éventuel regroupement des Conseils scientifiques intervenant sur l'estuaire de la Seine.

2/ Mode de fonctionnement

L'atteinte du quorum lors des réunions démontre la mobilisation des membres du Conseil sur les sujets relatifs à l'estuaire de la Seine. Pour autant, les démissions successives de Mme PETIT en 2010 et de Mme CHEVE en 2012 mettent en évidence les limites d'une contribution bénévole venant s'ajouter à une activité professionnelle.

Lors de la consultation écrite sur la géométrie du Kannik, l'expression d'avis divergents au sein du Conseil et l'impossibilité d'un débat tel qu'il peut être mené en séance a rendu difficile la production d'un avis de synthèse. Ce mode de consultation ne devra pas être réutilisé à l'avenir.

3/ Perspectives pour 2013

Le passage de 12 à 10 du nombre des membres du CSES renforce la nécessité de retrouver de nouveaux membres et d'élargir les compétences au sein du Conseil.

Récapitulatif des annexes :

- Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2012;
- Annexe 2 : Avis sur la redéfinition de la géométrie du site de dépôt du Kannik.

Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine **ANNEXE 1**

Secrétariat : DREAL de Haute Normandie
1,rue Dufay
76100 ROUEN
Contact : Geneviève QUEMENEUR
Tél : 02 32 81 35 97
E-mail : genevieve.quemeneur@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Réunion du 29 juin 2012

Compte-rendu, délibérations et avis

Membres présents :

- M. Louis-Alexandre ROMAÑA, Président ;
- M. Jean-Claude DAUVIN, Vice-Président ;
- M. Christophe BESSINETON ;
- M. Paul FERLIN ;
- M. Éric FOUCHER ;
- M. Claude LARSONNEUR ;
- M. Patrick LESUEUR ;
- M. Olivier LOZACHMEUR ;

Membres associés :

- M. Jean-Philippe LACOSTE, Délégué régional du Conservatoire du Littoral ;
- M. Thierry LECOMTE, Président du CSRPN de Haute-Normandie ;

Organismes associés représentés :

- Préfecture de la région Haute Normandie : Mme Elisabeth BORGNE ;
- DREAL de Haute Normandie : M. Dominique DEVIERS, Directeur adjoint ; Mme Geneviève QUEMENEUR ;
- DIRMer Manche, Mer du Nord : M. Denis VAN DER PUTTEN
- Grand Port Maritime du Havre : M. Paul SCHERRER ; M. Pascal GALICHON ; M. Jean-Pierre GUELLEC ; M. Laurent CHEREAU ;
- Grand Port Maritime de Rouen : M. Sylvain HAUVILLE ; Mme Sandrine SAMSON ; M. Patrice TOURNIER ;
- GIP Seine Aval : M. Loïc GUEZENNEC, Directeur ;

Personnes qualifiées :

- Mme Barbara LEROY, Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- M. Luc HAMM, ARTELIA ;
- Mme Gwénola DE ROTON ;

Étaient excusés :

- Mme Geneviève BARNAUD ;
- M. Frédéric BLANCHET ;
- Mme Morgane CHEVE ;
- M. Christian LEVEQUE.

En préambule, M. ROMAÑA remercie le GPMR pour son accueil et rappelle les points de l'ordre du jour qui ne comportent pas de demande d'avis officiel.

Il manifeste son regret de ne pas avoir encore rencontré le nouveau DREAL et craint que les avis du CSES perdent de l'importance pour les services de l'État. Il signale avoir été questionné sur de possibles regroupements de Conseils scientifiques, nombreux sur le territoire de l'estuaire de la Seine, et propose que ce sujet fasse l'objet d'un débat en fin de séance.

I. EMERHODE :

M. GUELLEC présente le calendrier du projet et signale son intention de saisir le CSES pour avis sur le dossier de synthèse des études immédiatement après le Conseil de surveillance du 28 septembre 2012. Il souhaite ainsi disposer de l'avis du CSES dans la première quinzaine de novembre afin de pouvoir en faire part au Conseil de surveillance du 30 novembre.

Il présente ensuite l'état d'avancement des études d'avant-projet :

- Trafic fluvial :

Le trafic fluvial a dépassé en 2011 le seuil historique des 10% du nombre de conteneurs allant vers l'hinterland. Cette proportion atteint 20% vers la région parisienne où les trafics sont les plus importants et le trafic ferroviaire non concurrentiel.

- Les besoins en foncier :

600 ha sont disponibles sur les 10 000 ha de la circonscription portuaire mais peu sont à proximité des plans d'eau. Des cessations d'activité offriront des possibilités supplémentaires, par exemple Millennium sur 12 ha et le quai Johannès Couvert où est prévu le projet éolien. La consommation actuelle est de 21 à 35 ha/an. Le GPMH souhaite disposer d'une visibilité à 20, 30 voire 40 ans et a fait le constat d'une pénurie de terrains de grande taille et de terrains en bord de la voie d'eau.
Par ailleurs, le GIE HAROPA réfléchit aux possibilités de stratégie et de commercialisation sur l'ensemble de l'axe Seine.

- Aménagement de la berge sud du nouveau canal :

L'aménagement de la rive sud du canal est prévu selon la succession suivante : canal avec berges verticales / rive sud avec talus végétalisé / voies de circulation / contre-canal / espaces naturels.

- Aménagement de la rive nord du nouveau canal :

En rive nord, la succession prévue est la suivante : zone de développement / talus / canal.

- Stockage des matériaux extraits lors du creusement :

Le volume est estimé à environ 6 millions de m3. Le stockage est prévu sur la zone vouée au développement qui sera aménagée en chambre de dépôt, sous réserve de variantes qui pourraient être proposées lors de l'appel d'offres. Une partie des sédiments servira à la réalisation des rampes d'accès des voiries. L'excédent éventuel ira sur les chambres de dépôt de Port 2000.

- Ponts sur le nouveau canal :

Les ponts sur le nouveau canal seront doublés pour assurer la sécurité et le maintien de la circulation en toutes circonstances.

- Modification des circulations :

La route de l'estuaire dans sa partie à l'est du pont de Normandie et la boucle ferroviaire seront déviées, ce qui permettra la restitution aux milieux naturels de l'emprise actuelle de la voie ferrée et d'environ la moitié de l'emprise de la route de l'estuaire.

- Option B2 (avec nouveau canal le parallèle au canal de Tancarville) :

Cette option a été entièrement étudiée mais est abandonnée du fait de la localisation d'une mesure compensatoire du chantier multimodal en rive sud du canal de Tancarville.

- Études environnementales :

Des compléments d'inventaires ont été menés sur 10 groupes écologiques ayant un statut de protection, ce qui conduit à différents niveaux d'enjeux sur la zone concernée par le projet, avec une difficulté à assurer la continuité avec le territoire de la réserve naturelle où la pression d'inventaire est moins importante.

- Concertation :

Les documents et compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet EMERHODE.

Le dossier de synthèse de l'ensemble de ces études, d'environ 40 pages, comprenant la comparaison des différentes options sur la base de 9 critères de développement durable (3 critères économiques, 3 sociaux et 3 environnementaux), sera adressé pour avis aux membres du CSES. L'approche des effets cumulés a été prise en compte dans le marché d'élaboration de l'étude d'impact, avec une possibilité de vision plus large que celle strictement prévue par les textes.

En matière de coûts, il ressort que :

- toutes les options seront chiffrées,
- la dénivellation des ponts est en fait plus coûteuse que ce qui avait été annoncé en débat public,
- le coût entrera dans les critères de comparaison entre les différentes options,
- l'option de tunnels pour franchir le canal a été envisagée mais elle amène à des emprises supérieures et à des coûts d'investissement et de fonctionnement plus importants que les ponts.

Le CSES souhaite que les impacts environnementaux soient évalués au-delà de la plaine alluviale et que soient bien intégrées les connectivités entre les fonctions écologiques, qui dépassent la simple question de l'hydraulique.

II. Point sur l'étude de dé-compartimentation :

M. GUELLEC précise que cette étude ne figurera pas dans le dossier de synthèse du projet EMERHODE, car elle n'est pas directement liée aux travaux.

La présentation du projet de dé-compartimentation est assurée par M. HAMM, du bureau d'étude ARTELIA, qui rappelle que cette idée date de l'époque de Port 2000, et non du débat public sur le prolongement du Grand Canal, et a également été évoquée par le Conseil scientifique de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine dans l'esprit d'un « dé-corsetage » de l'estuaire.

La faisabilité du projet a été examinée du strict point de vue de l'ingénierie. Il prévoit la reconnexion avec la Seine de 400 ha pour un coût total de 21 M€ TTC, soit 55 000 €/ha, ce qui est très supérieur au coût de projets similaires réalisés en Grande-Bretagne pour en moyenne 30 000 €/ha avec de faibles écarts d'un projet à l'autre.

Ce projet a été utilisé pour tester le SIG habitats fonctionnels du GIPSA.

M. HAMM précise que l'approche de la capacité d'un système à s'auto-entretenir a bien progressé depuis l'époque de Port 2000. Des effets de chasse ont ainsi été intégrés mais le succès ne peut pas être totalement garanti. Le volume oscillant sur la vasière artificielle est un paramètre particulièrement important, ainsi que la position du bouchon vaseux. La sédimentation sur la zone ouverte au balancement des marées méritera d'être étudiée si le projet est poursuivi. Les sédiments extraits pourraient être immergés sur un site autorisé, Octeville à priori.

Le rapport complet de l'étude sera communiqué au CSES par le GPMH.

Le CSES pose la question de la faisabilité juridique de tels travaux, dans une zone Natura 2000, classée en réserve naturelle nationale et protégée par la loi Littoral. Le MEDDE risque d'avoir une approche très réservée sur des modifications aussi importantes des conditions hydrauliques au nord de la route de l'estuaire. La forte richesse environnementale des secteurs concernés impose une garantie de succès. Par ailleurs, la forte contamination chimique des sédiments à extraire risque d'imposer une gestion à terre et donc de nouveaux remblais en zone humide.

Le CSES propose qu'une étude soit menée en rive gauche de la Seine, sur des secteurs poldérisés, où la remontée attendue du biseau salé offrirait des perspectives intéressantes de création de milieux halophiles. Une expérimentation pourrait ainsi être menée hors réserve naturelle avant d'envisager une intervention sur les prairies sub-halophiles de la Réserve. L'intérêt de la démarche et les conditions de sa poursuite doivent être précisés.

III. Evolution de la fosse nord :

La présentation est assurée par M. HAMM.

II1. Évolutions morphologiques:

Le banc à l'aval de l'épi de la passe poursuit sa construction. Il s'agit d'un banc à mégarides avec sédimentation vaseuse à l'aval. Les bancs évoluent également en fosse nord.

Le méandre amont poursuit son comblement.

La compilation des relevés bathymétriques au 31/12 de l'année n constituent le document RH n+1. ARTELIA a reçu récemment le RH 2012 qui doit être examiné ainsi qu'un relevé de mai 2012. Ces documents permettent le suivi des évolutions jusqu'au pont de Tancarville.

La précision des levés verticaux est de 10 à 15 cm, sans cumul entre les années puisque les erreurs sont de nature aléatoire et qu'il y a peu d'erreurs systématiques. Les données exploitées donnent une carte des évolutions entre décembre 2008 et décembre 2011, établie en écartant les évolutions inférieures à 0,25 cm. Cette carte permet de constater des évolutions non prévues auprès de Port 2000 :

- Ce qui était prévu : le creusement d'une nouvelle fosse nord au ras de Port 2000.
- Ce qui est constaté : une stabilité au niveau de Port 2000, car les terrains ne sont pas affouillables et un creusement plus au sud entraînant la disparition du banc d'Amfard sud et un creusement à l'ouest de la digue basse nord.

La fosse nord devient étroite et il existe une sédimentation importante en amont. A l'exception de deux zones en sédimentation, la partie endiguée est en érosion et des fosses se créent du fait des écoulements.

Le fonctionnement général apparaît comme beaucoup plus complexe que ce qui était prévu initialement.

II2. Modélisation mathématique :

M. HAMM explique que l'emprise du modèle va en Manche au-delà de la baie de Seine du fait de la gestion des conditions aux limites et comprend :

- une section fluviale de 115 km,
- la section estuarienne endiguée,
- une partie marine intégrant la fosse nord, la vasière et le schorre (zone submersible).

Le modèle prend en compte les vents et le lissage du fond du fait de la présence de vases. Il a été calé sur 19 marégraphes. La formule de Strickler a été utilisée en partie fluviale et celle de Nikuradse en partie estuarienne. Des difficultés de calage entre Tancarville et Aizier restent à régler. L'absence de réseau de mesure sur les MES et la salinité rend ce sujet difficile à aborder ; seules les cartes satellites donnent les MES en surface. Par ailleurs, les

actions de dragage/clapage constituent un défi pour la modélisation. La forte hétérogénéité des fonds et surtout leur rugosité variable en fonction du temps sont une source de complexité. Il conviendra de tenir compte de l'apport de particules fines à l'aval, venant de la Risle, du Cailly et de l'Austreberthe.

M. BERLAMONT, qui a assisté aux deux premières réunions de comité de suivi semble confiant sur le bon aboutissement de l'étude.

Le CSES félicite ARTELIA d'avoir été choisi pour la réalisation de ce modèle et pour la technologie de pointe qui est mise en œuvre.

II3. Comparaison des protocoles d'échantillonnage du benthos :

La réalisation de prélèvements selon les deux méthodes d'échantillonnage a montré que le passage de 3 à 5 prélèvements n'apporte qu'une faible précision et ne modifie pas l'interprétation des données alors que le surcoût est important. Les éléments détaillés sont fournis dans le rapport qui a été transmis par le GPMH.

Le GPMH demande l'autorisation de poursuivre sur la base de 3 prélèvements pour optimiser les coûts.

Le CSES considère que des biais ont pu exister du fait de prélèvements hors période de recrutement, donc sur des effectifs faibles, et que la question de l'hétérogénéité n'a pas été suffisamment examinée.

Le CSES rappelle que les nouveaux protocoles avaient pour objet de répondre à une demande des services de l'État sur l'expérimentation de Machu et que la circulaire relative à la DCE préconise 5 prélèvements. Il souhaite qu'un débat auquel les services de l'État de Haute et Basse-Normandie participeraient ait lieu, la décision en la matière revenant à l'État.

III. Chantier multimodal :

Le GPMH présente l'état d'avancement du projet :

III1. Avancement des travaux :

Les travaux ont été engagés au premier trimestre 2012. Le décapage des terrains a été achevé avant la mi-mars, afin d'anticiper la période de nidification. L'aménagement des plateformes est en cours. La mise en service est prévue début 2014.

III2. Modalités du suivi environnemental :

Le manuel interne de suivi des prescriptions environnementales et le livret des mesures environnementales ont été envoyés aux membres du CSES.

Le suivi environnemental du chantier fait l'objet d'un point tous les 15 jours. Un ingénieur environnement a été missionné et un ornithologue réalise une visite par semaine sur le site.

En raison de la présence d'oiseaux, des mesures ont été prises pour limiter la nidification avant les travaux de remblai et il a été fait le choix de ne pas intervenir sur un talus éboulé investi par les hirondelles des rivages.

Des plans de gestion particuliers seront établis pour les surfaces en dehors de la réserve naturelle qui seront concernées par des mesures compensatoires ou des mesures d'accompagnement.

III3. Comités de suivi :

Le comité de suivi au titre de la loi sur l'eau ne s'est pas encore réuni.

Le comité de suivi « espèces protégées » comprenant la DREAL et quatre experts naturalistes (Christophe BESSINETON, Philippe HOUSSET, François LEBOULANGER, Faustine SIMON) a tenu sa première réunion le 25 juin dernier. Des recommandations fortes portent sur les espèces invasives, sachant que le solidage est présent sur le site. Une prochaine réunion est prévue fin 2012. Elle permettra d'établir un bilan annuel, d'examiner les protocoles de suivi scientifiques et de formuler des recommandations pour le plan de gestion qui sera établi pour mars-avril 2013.

III4. Avancement des travaux du programme environnemental :

La mesure M16 a été réalisée. Une convention avec la Maison de l'estuaire est en cours. Des courriers ont été envoyés à deux agriculteurs qui doivent modifier leurs pratiques. Le programme prévoit la restauration de mares orphelines mais aucune installation de chasse n'est touchée par le programme environnemental du chantier multimodal.

IV. Espace préservé de Port 2000 :

M. GALICHON rappelle que l'espace préservé était à l'origine inclus dans le projet de Port 2000 mais que des inventaires ayant mis en évidence la présence du Liparis et d'autres d'espèces patrimoniales, 70 ha ont été retirés du projet de développement. La limite sud correspond à une digue construite en 1978 pour la constitution d'une chambre de dépôt. La gestion de cet espace limitrophe de la réserve naturelle a été confiée à la Maison de l'estuaire, ce qui garantit une vision d'ensemble de ces deux espaces.

Un premier plan de gestion couvrant la période 2003-2008 a été prorogé jusqu'à fin 2011. Il a permis l'acquisition de connaissances sur 200 espèces végétales dont 5 exotiques envahissantes, l'amélioration du fonctionnement du reposoir sur dune, l'inventaire des amphibiens, des reptiles et des mammifères.

Le nouveau plan de gestion a été présenté au Conseil scientifique de la réserve naturelle de l'estuaire le 20 juin. Différentes remarques ont été faites sur l'hydraulique, la pédologie, la nécessaire limitation de la progression des ligneux et les mesures à prendre pour préserver l'une des plus belles stations de Liparis connues en France, menacée par l'assèchement et la salinisation du milieu. Le nouveau plan de gestion prévoit un travail sur les invertébrés pour une intégration plus large des différents compartiments de la biodiversité.

L'espace préservé figurera parmi les noyaux de biodiversité à prendre en compte dans les plans de gestion des espaces naturels des GPM.

V. Gestion des espaces naturels des deux Grands Ports Maritimes :

Les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ont la volonté de répondre au contenu de la loi de 2008 et au Schéma national des infrastructures de transport qui prévoit la réalisation par les GPM de Plans de gestion de leurs espaces naturels (PGEN) afin de passer d'actions au coup par coup à une gestion cohérente de leurs espaces naturels. Le Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN) sur lequel travaille le GPMH n'a pas de fondement juridique mais correspond à une démarche plus large qu'un PGEN et aux engagements pris lors de l'élaboration du projet de chantier multimodal.

Il conviendra aussi d'intégrer la nouvelle loi du 6 mai 2012 à laquelle sont soumis les volets 4 et 5 (gestion des espaces et dessertes) des projets stratégiques. Une stratégie commune a ainsi été définie entre les trois ports de Rouen, le Havre et Paris au sein du groupement HAROPA. Les prochains projets stratégiques seront soumis à l'évaluation environnementale.

Par souci de cohérence, les terrains du GPMR inclus dans la réserve naturelle de l'estuaire en rive nord ont été intégrés au SDPN du GPMH, car ils constituent une unité écologique cohérente avec les terrains du GPMH.

V1. PGEN du GPMR :

Le GPMR a confié une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à M. Jérôme CHAÏB. La démarche adoptée pour l'élaboration du PGEN est inspirée par la mise en place du plan de gestion de la plaine alluviale de Honfleur.

La surface totale concernée ne permet pas d'inventaire exhaustif. 1300 ha seront inventoriés et des compléments seront possibles par la suite, après la réalisation d'une synthèse bibliographique. La démarche prend en compte le Schéma régional de cohérence écologique et pourra, le cas échéant, y apporter une plus-value sur certaines zones. La Directive cadre sur la stratégie marine sera également intégrée. Les habitats et leur état seront examinés, y-compris en milieu marin.

Un Comité de suivi se réunira à chaque étape intermédiaire et finale de l'étude qui doit se terminer fin 2013.

V2. SDPN du GPMH :

1600 ha sont en cours d'inventaire. La méthodologie retenue est identique à celle adoptée par le port de Dunkerque qui a obtenu l'agrément du CNPN. Le schéma doit être achevé fin 2013, y-compris les étapes de concertation, ce qui correspond à une échéance identique à celle du GPMR.

Le territoire concerné comporte des parties marines et terrestres ; beaucoup de données étant disponibles sur les parties marines, les inventaires ont été concentrés sur les parties

terrestres. Le travail mené par le GPMH complétera le SRCE sur la circonscription et l'ensemble des données seront transférées à l'Observatoire de la biodiversité de Haute-Normandie.

Le CSES souligne l'effort des ports sur un sujet qui n'est pas formellement obligatoire et qui alimentera les travaux sur le SRCE. Il souhaite un exposé devant le Conseil de l'estuaire pour montrer la complexité du fonctionnement estuarien, la multiplicité des politiques publiques sur ce territoire, les difficultés de leur mise en cohérence et la bonne volonté nécessaire pour y parvenir.

Le CSES approuve la démarche mise en œuvre par les deux GPM mais souhaite un redécoupage différent des zones marines et terrestres prenant mieux en compte une approche fonctionnelle et une vision intégrée ainsi que la responsabilité des GPM dans la recréation de corridors écologiques.

VI. Expérimentation sur le site de Machu :

Le GPMR rappelle que la fin de l'expérimentation relative à la sédimentation est prévue en novembre 2012 et redonne la liste des protocoles de suivi. Dans les zones sableuses, le suivi des particules fines constituera un bon traceur des conséquences de l'immersion.

Les paniers de moules devant servir à suivre la bio-accumulation ont disparu. Les données constituant l'état initial ont cependant été acquises avant le début des immersions le 16 juin 2012. La question de la ré-implantation de paniers de moules se pose, avec ou sans ancrage au fond, sachant que l'investissement à réaliser serait de l'ordre de 215 000 €.

Le CSES insiste sur la nécessité d'obtenir l'ensemble des résultats, faute de quoi l'expérimentation serait critiquable. Il recommande un contact entre le GPMR et l'IFREMER de Toulon qui a mené une expérimentation similaire sur la côte méditerranéenne pour un coût très inférieur, avec des paniers de moules arrimés à des bouées en sub-surface sur lesquels il a été constaté un taux de récupération de 97%. Il attire l'attention sur le fait que les systèmes de fixation peuvent constituer une source de contamination.

VII. Dragage d'entretien de l'estuaire amont :

Il s'agit des dragages entre Rouen et Vieux Port, qui constitue la limite de salinité. Cette partie amont est soumise à la loi sur l'eau depuis 2011, ce qui amènera le GPMR à déposer un dossier de demande d'autorisation en décembre 2012.

Un séminaire est prévu à l'automne pour présenter une restitution du remblaiement de la ballastière d'Yville. Le GPMR rappelle que le dépôt en ballastière constitue le seul mode de valorisation des sédiments vaseux.

Le CSES souhaite disposer de résultats d'analyse des eaux de surverse après dépôt en ballastière, du fait de la présence de particules très fines pouvant être porteuses de contamination. Il souligne que le dossier présenté ne mentionne rien sur la prédation des œufs et juvéniles lors des opérations de dragage. Il suggère une réunion au Havre qui pourrait donner lieu à une visite des sites concernés.

VIII. Questions diverses :

VIII1. Plateforme collaborative :

Il est rappelé que la mise en place de la plateforme n'exclut pas la transmission de dossiers papier mais qu'elle doit servir à regrouper la documentation des réunions passées et à partager en ligne différents documents.

Il conviendra de vérifier que la liste des adresses est bien à jour. L'attention des membres est attirée sur la nécessité d'informer la DREAL des changements qui pourraient intervenir.

VIII2. Risques de non-atteinte des objectifs de la DCE en estuaire de Seine :

MM. ROMAÑA et GUEZENNEC sont membres du groupe de travail de cette étude très intéressante menée par l'AESN et qui pose indirectement la question de la gouvernance.

M. ROMAÑA a sollicité l'AESN pour qu'une information soit faite au Conseil de l'estuaire et au CSES en tant que complément d'information sur les politiques publiques dans le domaine de l'eau.

VIII3. Information du CSES sur les granulats marins :

Ce sujet, qui concerne la baie de Seine et l'estuaire pour la circulation et le rinçage en Seine, pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Un point pourrait être fait simultanément sur les projets de schémas des carrières en cours d'élaboration sous le pilotage de l'État.

VIII4. Regroupement des Conseils scientifiques :

M. DEVIERS explique que cette question a été posée lors d'inspections sur l'estuaire de la Seine et récemment lors d'une mission d'inspection conjointe du GCEDD et du CGAAER sur la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Les inspecteurs ont constaté que des territoires proches, l'estuaire, la réserve naturelle, le Parc naturel régional, ont chacun leur Conseil scientifique et ont suggéré qu'un gain d'efficacité et d'efficience pourrait être trouvé par un regroupement. La question est posée ce jour au CSES mais ne l'a pas encore été aux autres Conseils scientifiques potentiellement concernés. Un regroupement pourrait être envisagé au sein du CSES à travers la mise en place de commissions spécialisées.

Le CSES rappelle que cette question a été étudiée dès 2006 par le GIPSA dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DATAR. Chaque Conseil est prévu par la loi ou la réglementation. Un regroupement apparaît comme une fausse bonne idée puisque les limites et les vocations sont toujours différentes et qu'une vraie légitimité est liée à des missions très spécifiques. Par exemple, le CSES doit conserver une vision générale et distanciée alors que le Conseil scientifique de la réserve naturelle est plutôt un Conseil de gestion. Faute de discussion entre les scientifiques et les inspecteurs généraux, le rôle du CSES dans la gestion de la réserve naturelle a été perçu de façon erronée.

Une coordination informelle existe déjà du fait de la participation de certains membres à différents Conseils et de la participation au CSES des présidents des autres Conseils scientifiques. Un regroupement nécessiterait une augmentation considérable du nombre de membres pour regrouper l'ensemble des compétences alors que la pratique montre que les superpositions de compétences n'existent qu'à la marge et qu'il n'y a pas de redondance entre les différentes réunions.

La vraie question semble être celle de l'appui scientifique à la gouvernance et donc celle de la gouvernance elle-même. Le regroupement des Conseils scientifiques risquerait d'être une erreur politique. Par ailleurs, la participation aux Conseils scientifiques est basée sur le bénévolat et la capacité pour des personnes en activité à absorber le volume de documents préparatoires à une réunion est limité. Toute modification de la situation reposera la question de la rémunération du temps passé, qui se pratique dans certaines instances.

Le Président lève la séance à 17h00.

ANNEXE 2

Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine Rouen, le 12 décembre 2012

AVIS

Sur le choix de la solution de la géométrie finale du Kannik

Le Grand Port Maritime, par courrier daté du 26 novembre 2012, sollicite l'avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine sur le choix d'une des deux solutions concernant les derniers clappages à effectuer sur le site du Kannik :

- Variante 1 : une solution de base avec extension sur casier H et I avec remblaiement à la côte – 7 CMH ;
- Variante 2 : casiers A et B à -1 m CMH.

Ce choix est prévu dans l'arrêté préfectoral sur la base de l'étude recolonisation qui a été fourni par le GPMR.

Afin d'aider à la formulation de l'avis, deux rapports ont été transmis aux membres du CESE.

- La définition de la géométrie du site d'immersion de novembre 2012 à sa fin d'exploitation (GPMR) ;
- L'évaluation des peuplements benthiques de la zone d'immersion du Kannik. Etat de la recolonisation d'une partie du casier A par le benthos (rapport préliminaire de la CSLN, B Chouquet).

Considérant :

- Que le Grand Port Maritime de Rouen aurait du tenir compte des avis fournis par le Conseil il y a déjà quelques années sur l'abandon progressif du site de Clapage du Kannik, ce qui aurait évité la situation d'urgence dans laquelle l'on se trouve aujourd'hui,
- Que de ce fait cet avis a été construit exceptionnellement par des échanges par courriels,
- Que le grand Port Maritime de Rouen doit obligatoirement trouver une solution à ses rejets de dragages et que les observations ne servent qu'à essayer de dégager la moins mauvaise des solutions, et que ce qui arrive aujourd'hui sur le Kannik en sera de même demain pour Machu ou tout autre site,
- Que l'évolution naturelle du milieu estuarien et la courte échelle de temps sur laquelle les échantillonnages ont été réalisés rend difficile l'interprétation des données scientifiques fournies en vue d'émettre un avis,
- Que la station 53 utilisée comme référence pose des questions de représentativité,
- Qu'il existe néanmoins d'autres informations dans le domaine de la biologie permettant de compléter un peu mieux le panorama de la situation environnementale à l'embouchure,
- Que le GPMR n'a pas répondu encore aux sollicitations exprimées par le CSES sur la contribution du dépôt à la poursuite de la chenalisation de l'estuaire et de la propagation du système « Kannik-Banc d'Amfard » vers l'ouest.

Le Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine :

- Estime que les documents fournis apportent des informations substantielles sur le sujet partant d'une situation en 2010 projetée jusqu'en 2014, voire même 2016 avec un état bathymétrique, sédimentologique et biologique relevé en septembre 2012
- Apprécie le document de la CSLN, qui introduit une batterie d'indicateurs reproductibles permettant de distinguer les stations « sous stress », le caractère mature ou juvénile des communautés, en plus de leur composition en espèces et en biomasse.
- Sur la base uniquement de considérations biologiques, considère que la variante 2 consistant au remblaiement d'un périmètre élargi à la côte -7m CMH et nécessitant l'ajout de deux nouveaux casiers au nord-ouest du périmètre actuel (casiers H et I) est la solution **la moins pénalisante pour l'environnement benthique**.
- C'est celle qu'il recommande de mettre en œuvre
- Souhaite qui lui soit transmis le plan de clapages qui sera mis en œuvre pour le futur
- Considère important, en vue d'éclairer des futurs avis, que l'on poursuive la surveillance biologique du Kannik. En particulier, que un autre point de référence que le 53 soit établi (ou d'un point supplémentaire, à la même profondeur, mais hors de la zone de progression du banc du Ratier), ainsi que du suivi envisagé dans les deux nouveaux compartiments Ouest si cette solution est finalement choisie dans la prolongation de l'arrêté.

Le Président du Conseil Scientifique
de l'Estuaire de la Seine

Louis A. Romana